

Avis public

Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVIS est par la présente donné, que le 26 mai 2026, le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud adoptera des modifications au LR-DG-01 *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration*.

Le projet de règlement modifié peut être consulté sur notre site Internet au csscotesud.gouv.qc.ca (sous l'onglet Notre organisation - Conseil d'administration).

Pour toute question, communiquez avec madame Anne Guichard à secretariat.general@csscotesud.gouv.qc.ca

LE TOUT CONFORMÉMENT à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique.

Avis donné à Montmagny, ce 24^e jour du mois d'avril 2026.

La secrétaire générale,
Anne Guichard

Québec 